CSV
FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
09 MARS 2018
3686

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une **question urgente** à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat concernant la mise au pilori du Luxembourg par la Commission européenne.

La Commission européenne a publié mercredi son analyse annuelle de la situation économique et sociale dans les Etats membres. C'est dans ce cadre que le commissaire chargé des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes a pointé du doigt sept pays de l'Union européenne dont le Luxembourg pour leurs « pratiques fiscales agressives ».

Présent à Bruxelles pour discuter du futur de l'Union européenne suite au Brexit, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat s'est montré étonné de l'absence d'échange préalable avec la Commission européenne sur le sujet de la fiscalité :

« *First thing: It would have been more opportune and efficient to speak with the countries **before** and try to have an exchange on these different topics.* »

En réaction aux affirmations de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Pierre Moscovici s'est exprimé sur Twitter comme suit:

« Surpris par l'étonnement de mon ami @Xavier_Bettel sur la position @EU_Commission en matière fiscale! Les rapports publiés hier ont été envoyés il y a 2 semaines à tous les États membres pour qu'ils les commentent: ils l'ont tous fait. La transparence a encore du chemin à faire »

Le caractère urgent de la question n'a pas été reconnu (09.03.2018)

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat :

- Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat peut-il confirmer les affirmations du commissaire chargé des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes que « Les rapports publiés hier ont été envoyés il y a 2 semaines à tous les États membres pour qu'ils les commentent: ils l'ont tous fait » ?

- Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat peut-il confirmer que le Luxembourg a commenté le rapport se rapportant au Luxembourg ? Quels ont été ces commentaires ?

- Dans l'affirmative, comment Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat peut-il affirmer qu'il aurait préféré avoir eu un échange au préalable avec la Commission européenne ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Claude WISELER
Député

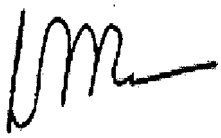

Laurent MOSAR
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
17 AVR. 2018

Luxembourg, le 16 AVR. 2018

Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Objet: **Réponse de Monsieur Xavier Bettel, Premier ministre, ministre d'État à la question parlementaire N°3686 de Messieurs les Députés Claude WISELER et Laurent MOSAR concernant la mise au pilori du Luxembourg par la Commission européenne**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n°3686 du 9 mars 2018 de Messieurs les Députés Claude WISELER et Laurent MOSAR.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'Etat

4, rue de la Congrégation
L-2910 Luxembourg
Tél. (+352) 2478-2478
Fax (+352) 46 17 20
ministere.etat@me.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.etat.lu

Réponse commune de M. le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel et de M. le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, à la question parlementaire N°3686 de Messieurs les Députés Claude WISELER et Laurent MOSAR

Dans le cadre du Semestre européen, la Commission européenne a transmis aux Etats membres la partie analytique des projets de « rapport par pays » en date du 30 janvier 2018.

Le Luxembourg a communiqué à la Commission en date du 8 février 2018 un ensemble de 53 commentaires précis et motivés sur ce projet de rapport, pour adresser des erreurs factuelles ainsi que pour y apporter des précisions et compléments d'information. Dans ce contexte, les autorités luxembourgeoises ont clairement fait part de leur désaccord avec les allégations de la Commission européenne concernant le sujet de la « planification fiscale agressive ».

En-dehors de cette procédure de consultation formelle, le Luxembourg a d'ailleurs manifesté à plusieurs reprises à la Commission sa position de principe quant à la place de ces sujets fiscaux hautement complexes dans le cadre du Semestre européen. En effet, il existe un risque que par l'entremise du Semestre européen, la Commission cherche à contourner les enceintes, voire les modalités de vote, appropriées pour aborder cette thématique.

Nonobstant ces multiples échanges, le Luxembourg a dû attendre la publication des rapports en date du 7 mars 2018 pour découvrir lesquels de ses commentaires ont été retenus. La Commission n'a ainsi retenu aucune des propositions de modification avancées par le Luxembourg à l'égard des passages concernant la planification fiscale, ni a-t-elle motivé son choix de ne pas donner de suite favorable aux modifications factuelles que le Luxembourg avait souhaitées y apporter.

Ainsi, le tweet du Commissaire Moscovici cité par les honorables députés rappelle la procédure qui a été suivie, mais ne répond pas à la question soulevée, qu'est celle de l'opportunité pour la Commission de mettre l'accent du Semestre européen sur le sujet de la planification fiscale agressive et d'en accuser publiquement sept Etats membres, sans les en avoir avertis au préalable.

Par ailleurs, il convient de souligner que le communiqué de presse officiel de la Commission européenne accompagnant la publication des rapports par pays le 7 mars 2018 ne faisait aucune mention de la question de la fiscalité et les rapports eux-mêmes restent bien plus nuancés que la présentation qui en a été faite par le Commissaire Moscovici. En l'occurrence, le passage pertinent du rapport par pays sur le Luxembourg se lit ainsi :

« Certains indicateurs donnent à penser que les règles fiscales luxembourgeoises pourraient être utilisées dans des structures de planification fiscale agressive [...] Le Luxembourg a pris des mesures pour modifier certains aspects de son système fiscal qui pourraient faciliter la planification fiscale agressive et s'est engagé dans la réforme de la fiscalité internationale. »

Enfin, il convient de rappeler que le Luxembourg, tout comme les autres pays cités, respecte l'ensemble de la législation européenne et internationale applicable en la matière.